Image not found or type unknown

Vacataire et baisse horaire

Par **Batbox**, le **30/08/2016** à **19:43**

Bonjour. Je suis actuellement vacataire a la mairie de reims depuis 2 ans en effectuant 16heures par semaine. Nos contrats court de septembre a fin juin et chaque année nous resignons un contrat. De ce fait nous ne sommes pas rémunérés pendant les vacances scolaires mais ca n'est pas l'objet de la question !
L'objet le voici, j'ai recu un couo de fil cet apres midi pour m'informer que cette année je ferai 6heures .....par semaine !
Je ne pense pas que ca soit une question de compétences si j'ai perdu plus de la moitie de mes heures car l'année derniere on faisait appel a moi chaque semaine pour remplacer notre responsable (la coordonatrice périscolaire) lors de ses absences !
Ce problème ne touche que moi dans l'équipe de surveillant car des surveillantes qui sont arrivées en cours d'annee se sont vu augmenter leur taux horaire a 18heures !
Je tiens a signaler que la coordonatrice ainsi que les filles augmentees au niveau horaire sont devenues tres amies !
Ma question est la suivante, qu'ai je comme recours si il y en a un ?
Bien cordialement

Par **P.M.**, le **30/08/2016** à **19:52**

Bonjour,
S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...

Par **Batbox**, le **30/08/2016** à **19:55**

Ok. Merci. Je vote a cela

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés